

NE PLUS LAISSER FAIRE!...

Au cours de l'ultime discussion des 20 et 21 octobre, le C.N.P.F. a fait accepter aux organisations syndicales un mémorandum qui définit les conditions dans lesquelles seront vérifiées la régularité de la procédure et l'existence d'un plan social.

Lorsque la loi sera adoptée d'ici la fin de l'année, l'administration du travail se verra dépossédée de toutes possibilités d'intervention sur le fond, l'employeur restant juge unique de ses décisions. En outre, les délais conventionnels et légaux ont été considérablement réduits puisqu'ils sont au maximum de 60 jours en cas de licenciements de plus de 250 personnes.

Ainsi s'expriment sans détour les patrons de la Métallurgie dans leur bulletin «*U.I.M.M.-ACTUALITÉS*». Le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ne manquent pas de franchise. Les militants ouvriers savent donc à quoi s'en tenir. Pas un responsable syndical ne peut être dupe et ne pas comprendre que l'opération qui consiste à faire participer les Confédérations syndicales à l'élaboration d'une politique gouvernementale s'oppose directement au syndicalisme confédéré. La «*négociation*» (si on peut dire!) imposée par un gouvernement dans le cadre des revendications patronales pour préparer lois et ordonnances en faveur de ce patronat, c'est exactement le contraire de la politique conventionnelle, telle qu'elle a été conquise, notamment par la grève générale de novembre 1949 et pratiquée avec la loi du 11.2.50 qui s'en est suivie.

Conclure un ou des accords dont l'application dépend de la seule volonté du législateur, c'est, indépendamment même du contenu, brader l'indépendance syndicale.

André Bergeron, Secrétaire Général de la C.G.T.-F.O., a eu raison dans «*F.O. HEBDO*» du 2 juillet 1986 de rappeler à Marcel Debarge les principes de l'indépendance syndicale par rapport aux partis, en l'occurrence le P.S.

Mais le syndicalisme ouvrier n'est pas indépendant par rapport aux seuls partis. Il l'est, au moins autant, et même avant tout, par rapport à l'Etat.

Or, la démarche qui consiste à s'inscrire dans le schéma pré-établi gouvernemental, dans le calendrier fixé par le pouvoir politique, pour la réalisation de son programme culturel et social, est qu'on le veuille ou non, qu'on s'en défende ou pas, une démarche d'intégration à l'Etat.

Pas un syndicaliste authentique ne peut accepter ce qui constituerait, si cela devait continuer, un revirement fondamental.

Il faut stopper cette dérive suicidaire, pour garantir l'existence même du syndicalisme ouvrier indépendant, qui, dans le cas contraire serait laminé par l'instauration de «*l'ordre social public*» cher à Edmond Maire.

Avec l'accord signé dans la Métallurgie le 17.7.86, privilégiant les accords d'entreprises dérogatoires tant à l'accord (déjà limité) de 1982 qu'au *Code du Travail*, les patrons n'ont plus à se gêner. C'est ainsi que Pierre Guillen (1) s'exprime sans aucune ambiguïté en indiquant que les conventions collectives de branches «*devraient être revues de manière à donner davantage de libertés aux entreprises ce qui suppose de dépasser les syndicats...*». Puis, soulignant qu'après être passé de la négociation «*donnant*» aux syndicats, au «*donnant-donnant*», il fallait désormais aller au «*donnant*» aux entreprises, Pierre Guillen explique que c'est par un «*travail de termites... à côté de la légalité*»... qu'avanceront les «*idées novatrices*», faisant qu'ainsi, «*il sera plus commode au législateur de tenir compte de la situation ainsi créée*».

(1) Vice-Président délégué général du C.N.P.F., au colloque de l'Association Nationale des Industries Agro-Alimentaires.

On ne peut pas manquer de faire le rapprochement avec le discours de Chirac, présentant son programme à l'Assemblée Nationale issue des élections du 16 mars 1986, appelant à la «*décentralisation de la négociation*», ainsi qu'avec son intervention récente à l'Hôtel Matignon devant les responsables syndicaux des pays de l'O.C.D.E.: «*Il n'y a pas de progrès pour les économies occidentales si les organisations syndicales ne sont pas reconnues comme des interlocuteurs privilégiés, si elles ne prennent pas leur part du fardeau en contribuant par la négociation à l'émergence de solutions nouvelles, si elles n'acceptent pas de prendre des risques pour l'avenir en ne refusant pas d'abandonner quelques-uns des tabous du passé. Les syndicats doivent tenir compte de trois contraintes: respecter la liberté de l'individu qui ne souhaite plus être embrigadé, renouveler le langage et les formes d'action, privilégier la hardiesse et la nouveauté sur le conservatisme des idées reçues*».

La presse nous apprend que les secrétaires généraux des cinq confédérations syndicales étaient présents. A notre connaissance, pas un seul n'a quitté la séance pour marquer sa désapprobation à ce qu'il faut bien appeler une injure franche aux syndicats accusés d'embrigader et un appel pressant non seulement à la collaboration mais à l'intégration pure et simple.

Rappelons simplement qu'en ce qui nous concerne, l'avenir du syndicalisme ouvrier confédéré ne peut pas dépendre de la volonté d'un gouvernement quel qu'il soit, mais qu'il sera déterminé, comme toujours, par les militants qui le composent.

Le 21 octobre, des centaines de milliers de salariés, et pas seulement les fonctionnaires, ont fait grève et manifesté contre la politique de régression sociale amorcée surtout depuis 1982. Cette journée de grève et de manifestations marque incontestablement le début d'une recomposition du rapport des forces en faveur de la classe ouvrière. A condition de ne pas en rester là. C'est ainsi que s'expriment dans leur immense majorité ceux qui ont participé à cette action mais aussi beaucoup de ceux qui pour des raisons diverses sont restés pour l'instant dans l'expectative.

Les adhérents des syndicats, les militants qui par ailleurs peuvent avoir des divergences (et quelques-unes sont de taille) des travailleurs de plus en plus nombreux sont désormais convaincus que c'est en agissant tous ensemble qu'il est possible de stopper l'offensive anti-ouvrière et faire reculer patronat et pouvoirs publics. Il ne s'agit pas d'affirmations gratuites destinées à se faire plaisir. Cette aspiration au «*Tous ensemble*» se concrétise dans les nombreuses discussions qui se déroulent dans les sections syndicales et syndicats. Ce qui ressort des débats quelquefois passionnés entre militants, dans les locaux syndicaux, c'est la traduction de la montée de cette idée parmi les travailleurs «*qu'il faudra bien faire quelque chose, tous ensemble, en même temps*».

Ne pas prendre en compte, aujourd'hui, cette réalité concrète, c'est se voiler la face, ou être complètement coupé de sa classe.

Certes, nous ne sommes pas sans ignorer tous les problèmes soulevés par une perspective d'une telle ampleur, et tout ce que cela implique; entre une C.G.T. contrôlée par l'appareil stalinien qui s'obstinera à diviser pour éviter toute généralisation réelle et le bloc F.E.N.-C.F.D.T.-P.S. qui tente de récupérer les aspirations de la classe ouvrière (2), et qui s'oriente vers la construction d'une nouvelle centrale syndicale, courroie de transmission de la gauche politique cohabitationniste, la tâche des syndicalistes et des militants ouvriers qui veulent rester indépendants et agir, n'est pas facilitée.

Mais la baisse continue du pouvoir d'achat, l'arrogance de plus en plus affirmée des patrons dans les entreprises, les licenciements qui continuent, l'intransigeance de l'Etat-Patron, le démantèlement progressif incontestable de la Sécurité sociale, la marginalisation croissante d'hommes et de femmes privés de toutes ressources, les cas désespérés que nous rencontrons chaque jour plus nombreux dans nos bourses du travail, la généralisation du travail précaire, sont autant d'éléments qui concourent naturellement à grossir le mécontentement général qui devra trouver le moyen de s'exprimer.

Il appartient aux militants ouvriers, aux responsables syndicaux qui entendent rester fidèles à leur engagement de «*défendre les intérêts matériels et moraux des salariés*» de ne pas rester l'arme au pied, de ne plus camper dans un attentisme frileux, et de prendre les dispositions que la situation impose pour organiser l'action généralisée coordonnée.

Jo. SALAMERO.

(2) Y compris avec la manifestation du 22 novembre.